

Catherine Villar
Directrice Générale Adjointe DG IS
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 24 décembre 2021

Objet : service « COVID »

Madame la Directrice,

Depuis une quinzaine de jour, les autorités gouvernementales ne cessent d'alerter l'opinion sur la sévérité de la 5eme vague de contamination ainsi que sur l'extrême contagiosité du nouveau variant Omicron. Partout, dans les autres pays touchés par ce variant, les chiffres du nombre quotidien de contagion donnent le vertige et dépassent de bien tristes records.

La France n'est bien évidemment pas épargnée, le nombre de cas ne cesse d'augmenter jour après jour, et les modélisations réalisées par des Instituts reconnus tels que l'Institut Pasteur ou par le Conseil scientifique prévoient même des seuils de plusieurs centaines de milliers de cas dès le début du mois de janvier 2022, voire même avant (*source : article France info, « Variant Omicron : le Conseil scientifique craint une « possible désorganisation de la société » en janvier*).

Lors de la cession du CSE EA du vendredi 17 décembre dernier, notre organisation syndicale a interpellé la direction sur les mesures qu'elle envisageait mettre en œuvre afin de réduire les risques d'exposition des PNC lors des phases de service à bord, en raison de la propagation fulgurante de ce nouveau variant. Nous vous avons demandé que les « services covid » soient à nouveau déployés en lieu et place des services actuels.

En réponse à notre demande, vous nous informez, par courriel en date du 20 décembre dernier, que certaines dispositions ont été prises concernant les seules offres « menus, trousse, et passage de verre d'eau ».

Nous ne pouvons nous satisfaire de ces seuls aménagements.

Alors que le Conseil scientifique, les virologues, les chercheurs, les épidémiologistes et autres chefs de service des hôpitaux, ainsi que les membres du gouvernement, n'ont de cesse d'alerter la population sur l'extrême contagiosité du variant et les conséquences qui en découleront, nous vous demandons solennellement de bien vouloir modifier les services à bord. Remettre en place le « service covid »

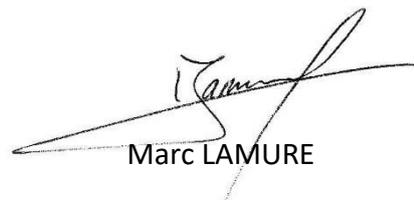
permettrait de réduire autant que faire se peut les interactions, comme le temps de présence en cabine des PNC, et par conséquent de limiter les risques de contamination des PNC mais aussi de nos clients. La situation sanitaire se détériorant de jour en jour, nous ne comprendrions pas, madame la Directrice, qu'il faille encore attendre avant d'agir. Il en va de la responsabilité d'Air France en tant qu'employeur vis-à-vis de ses salariés telle que définie dans les textes de Loi, mais également de sa responsabilité commerciale, de son image de marque, vis-à-vis de nos clients.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations très respectueuses.



Alexandre DUBOC

Secrétaire de section UNSA PNC AF



Marc LAMURE

Secrétaire Général UNSA Aérien AF